

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC Beauce-Centre
Municipalité de Saint-Alfred

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,

Émilie Gagné **de la susdite municipalité,**
(Directrice générale)

QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et adopté à la séance du conseil du 5 février 2024;

Ce projet vise :

Règlement amendant le règlement 191-2022 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme modifiant l'utilisation du terme terrain

Le règlement portera le numéro 210-2024 et sera adopté à une séance ordinaire ultérieure du conseil municipal de Saint-Alfred qui aura lieu :

Au centre municipal situé au 9, route du Cap, Saint-Alfred

QUE ces règlements sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité durant les heures habituelles d'affaires.

DONNÉ à Saint-Alfred ce 6^e jour du mois de février deux mille vingt quatre.



Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Émilie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant le 6e jour du mois de février 2024, à chacun des endroits suivants : Site internet et sur le babillard extérieur à l'Hôtel de Ville.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 6^e jour du mois de février deux mille vingt quatre.



Directrice générale